

Logement : des modifications importantes dans l'accompagnement des salariés d'Orange sur le logement !

Côté logement en location : depuis le 20 avril, chaque candidat à un logement social doit se connecter sur demande-logement-social.gouv.fr/ ou sur Imhoweb (accessible dans 26 départements) pour obtenir un n° de SNE et y télécharger tous ses justificatifs. Toutes les informations personnelles seront donc centralisées et les mises à jour du dossier personnel doivent être faites sur le site gouvernemental.

Il reste nécessaire de se connecter au quotidien sur AI'In pour candidater sur un logement disponible. Une offre privilège est nouvellement offerte à Orange: pendant 7 jours, certaines offres seront réservées à des salariés éligibles d'Orange uniquement.

(suite dans documents)

Logement : des modifications importantes dans l'accompagnement des salariés d'Orange sur le logement !

Documents

[Logement : des modifications importantes dans l'accompagnement des salariés d'Orange sur le logement !](#)